

Une solution française ou européenne devra être trouvée, pour que ces navires soient désamiantés et déconstruits dans de bonnes conditions humaines et environnementales respectant la réglementation en vigueur. Une solution industrielle devra être créée à cet effet, nous y veillerons

L'année 2006 est déjà bien entamée, nous devons continuer à nous battre pour obtenir un procès au pénal de l'amiante. Le courage des veuves de Dunkerque, qui ont tourné pendant un an, autour du tribunal, a attiré la sympathie et l'étonnement ! Elles viennent de remporter une grande victoire, cinq officiers de police judiciaire ont été mis à la disposition du pôle de santé publique chargé de l'instruction des dossiers de l'amiante. Pour favoriser et obtenir rapidement un jugement au pénal, une grande manifestation est prévue à Paris le 30 septembre prochain, nous vous invitons à y venir nombreux.

Cette année 2006 peut être aussi, l'année de plusieurs attaques contre les acquis obtenus, depuis la création de notre association en 1997. Nous aurons à nous mobiliser si nécessaire, nous vous maintiendrons au courant, sur l'évolution de tous ces dossiers. Plusieurs institutions, telle que la cour des comptes, trouvent que l'amiante coûte trop cher ! Je vous laisse deviner le reste ! L'indemnisation des victimes de l'amiante est exagérée selon leurs dires.

Pour apporter des réponses adaptées, à vos dossiers nous continuerons à avoir des journées de formation pour nos bénévoles ; J'en profite pour lancer un appel à la venue dans nos rangs de nouvelles personnes désireuses de nous apporter leur concours, je pense en particulier aux jeunes préretraités, une relève sera nécessaire dans quelques temps.

Nous avons obtenu de la CPAM du Havre, une personne référente, pour traiter les dossiers difficiles, le dialogue est ouvert et nous obtenons de bons résultats. Nous travaillerons dans les jours à venir, pour mettre en place la même chose, dans les autres CPAM de Seine Maritime et en particulier à Rouen. Nous avons été reçus en 2005, par les directions des CPAM de Rouen et du Havre ; nous maintiendrons en 2006 ces rapports privilégiés qui nous sont très utiles.

Nous avons établi avec les cabinets d'avocats des rencontres pour traiter avec eux, les dossiers que vous leur avez confiés; certains d'entre eux sont complexes et méritent que nous confrontions nos points de vue. Nous poursuivrons en 2006 à programmer de telles rencontres.

L'ADEVA 76 mettra tout en œuvre pour que le scanner devienne l'examen de référence pour la détection des maladies dues à l'amiante.

Nous sommes toujours en attente d'une ligne budgétaire pour la recherche de thérapies pour soigner les maladies dues à l'amiante. Cette revendication devra faire l'objet d'une réclamation, lors de la discussion parlementaire sur le budget de la sécurité sociale La délégation de l'ADEVA à l'assemblée générale de l'ANDEVA devra être porteuse de cette revendication.

Pour la première fois en France, des victimes de l'amiante, avec le cabinet d'avocats de maître Tessonière et Topaloff engagent une procédure auprès du tribunal des prud'hommes pour obtenir le remboursement des pertes de salaire, suite à leur départ en ACAATA.

L'ANDEVA appelle les associations du réseau à venir manifester devant le tribunal des prud'hommes de Sens le

### Jeudi 18 Mai 2006 à 14h

L'ADEVA 76 organise le déplacement en autocar, vous pouvez vous inscrire dès maintenant en envoyant un courrier au secrétariat de notre association, les heures de départ seront communiquer dans les meilleurs délais